



## Sommaire

# SPECIAL CESER

## Séance plénière du 4 décembre 2023

**Dernière session du mandat : la Cgt toujours bien présente dans le débat**

Edito

**S. Creach** .....p.1

Orientations budgétaires pour 2024

**JL. Peltier** .....p.2/3

Répondre à la crise logement...

**N. Saouti** .....p.3

Accès à l'international de la région Bretagne

**S. Creach** .....p.4

Bien être et bien vivre ensemble...

**S. Creach** .....p.4/5

Feuille de route transport maritime propulsé par le vent

**S. Creach** .....p.5/6

Volet mobilités du CPER

**S. Creach** .....p.6/7



EDITO de  
Stéphane CREACH  
Responsable du Groupe C.G.T.  
du CESER

Cette dernière session du CESER, qui s'est déroulée sur un jour et demi, a traité 27 dossiers à l'ordre du jour, ces derniers étaient inégaux bien sûr sur leur contenu comme sur leur temps d'examen.

Les 6 interventions de la délégation CGT ont gardé le fil conducteur des urgences sociales et environnementales pour l'urgence de la transformation de l'économie à ce point libérale qu'elle devient la parodie de la décadence.

Force est de constater que s'agissant de la Région Bretagne, les sujets tant internes au CESER que ceux du Conseil Régional permettent pour le moins de s'accorder que les politiques publiques peuvent être autre chose dès lors qu'elles visent l'intérêt général.

Le bémol « breton » reste justement cette « bretonnitude » de l'exécutif régional qui devient très ambiguë au risque du repli sur un sentiment de communauté qui n'a aucune valeur juridique, sociale, politique, ..., mais une espèce de mode qui pourtant ne correspond pas aux urgences en question, y compris les plus sensibles en proximité comme les inégalités, le logement, la mobilité, l'emploi, la question du travail.

Au contraire, il existe bien dans notre région, dans la nécessaire confrontation des idées, des pistes progressistes, la preuve : la réponse du CESER au Président de Région sur ce qui pourrait être une nouvelle marque de fabrique d'indicateurs mesurant autre chose que les priorités économiques et financières comme le PIB.

La délégation CGT invite très largement les syndicats à se pencher sur les propositions formulées par le CESER.

Ce qui est vrai sur ce sujet l'est pour les mobilités, la proposition novatrice de la propulsion vélique pour le transport maritime, la crise du logement, ...

En cette fin de mandat, proposition a aussi été faite, et adoptée à l'unanimité, de la modification du règlement intérieur du CESER pour la prochaine mandature pour laquelle la CGT va conserver ses 9 sièges, et qui sera installée en 2 temps, les 11 et 22 janvier 2024. Nous reviendrons bien sûr devant vous pour cet événement en janvier. Cette modification acte une plus grande transversalité dans la conduite des travaux mais apporte une nouveauté par la création d'une cinquième commission qui réunira en son sein les activités de l'économie primaire (agriculture, pêche, forêt, carrières, ...) et les enjeux liés à la biodiversité, l'air, l'eau, les sols, .... Et oui, c'est en Bretagne, c'est audacieux et la CGT n'y est pas pour rien, là non plus, avec d'autres composantes de la société civile organisée.

C'est sur ce dernier point que nous pensons qu'il faille clore cet exercice de la période écoulée. La place de la démocratie, du débat d'idées, de la prise en compte des points de vue, de la recherche de solutions dans une autre manière de participer en citoyenneté et de ce côté-là, force est de constater que le syndicalisme a une très haute responsabilité. La CGT tient toute sa place dans cette conception, meilleur rempart contre tous les obscurantismes et populismes.

La CGT a une trop haute opinion pour les intérêts moraux et matériels des salariés.es pour, justement, exiger que la justice sociale soit au cœur des préoccupations par la réponse aux besoins sociaux pour l'intérêt général et le bien commun.

Site Internet :  
www.cgt-bretagne.fr  
mail :  
cgt.bretagne@wanadoo.fr  
Tél. 02 99 65 45 90  
Fax : 02 99 65 24 98  
Directeur de la  
publication :  
Alain LE CORRE  
I.S.S.N. : 1258-7745  
C.P.P.A.P. : 0624 S 07992  
Bimensuel - 0,15€

# Orientations budgétaires pour 2024

## Intervention de Jean Luc PELTIER



L'avis du CESER sur les orientations budgétaires pour l'année 2024 s'inscrit une nouvelle fois dans un esprit d'interpellation des pouvoirs publics sur les conséquences du pilotage économique de nos institutions et des logiques néo-libérales en œuvre. Depuis des décennies, celles-ci tendent à détricoter l'ensemble de l'action publique, conséquence des baisses de dotations mais en raison aussi d'un régime fiscal complètement mité par des dispositifs de niches largement exonérateurs et dont bénéficient un petit nombre de privilégiés dans ce pays. Comme le rappelle fort justement le bordereau, la déflagration sur tous les ménages des augmentations de prix, appelées dans le jargon économique « inflation », n'en finit pas d'affaiblir les moyens d'interventions des collectivités territoriales et de la première d'entre-elles, à savoir la Région. Comme nous n'avons cessé de le porter ici, comme dans tous nos lieux d'interventions, il n'y a donc pas de fatalité à cette situation et le contexte économique actuel vient amplifier les effets délétères des politiques économiques mises en œuvre ces dernières décennies et qui visent à compromettre l'action publique dans les territoires au prix notamment de l'anéantissement de l'ensemble des services publics qui restent le ciment de notre société.

La CGT rappelle inlassablement la dégradation du « vivre ensemble » avec un niveau de violence en augmentation dans certains territoires qui bien souvent est à corréluer au taux de chômage qui atteint des sommets dans certains quartiers ! Dans ce contexte, les travailleurs, retraités, privés d'emploi sont les premiers à subir les effets de ces choix de pilotage économiques et progressivement tout cela déstabilise le vivre ensemble, avec une nette dégradation du climat social dans ce pays. A cette heure, le constat est d'ailleurs édifiant : tous les pays européens sont confrontés à une vague politique extrémiste qui prend racine dans le désespoir des populations face à l'incurie des gouvernements à répondre à leurs besoins et la complexité de la situation à laquelle ils ont désormais à faire face au quotidien.

Plus que jamais, dans un pays où près de 5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté,

où les inégalités n'ont jamais été aussi fortes, le débat doit porter sur le niveau de la répartition des richesses qui aujourd'hui est totalement érudé dans un monde d'informations continues qui sert trop souvent d'écran de fumée sur cet enjeu.

Les soi-disant tensions en emplois dans certains secteurs, relayés par des médias propriétés de quelques milliardaires, sont d'abord la conséquence des niveaux salariaux inacceptables qui perdurent avec le refus généralisé du patronat de relever les bas salaires et de maintenir beaucoup trop de salariés dans la précarité. Dans la période actuelle, le grand patronat se fait très discret, sans doute par peur que les personnes précaires, les travailleurs, les personnes isolées, les ouvriers et employés, privés d'emplois, retraités, s'en prennent au système, réactions que redoute la CGT. Nous le répétons inlassablement : ces choix de politique économique créent de l'injustice sociale, détruisent l'emploi, dévalorisent le travail. Pour la CGT, le travail est miné par les effets des politiques salariales actuelles qui gangrènent l'activité et induisent une perte de sens réelle pour tout individu entrant actuellement sur le marché du travail.

Pour la CGT, le débat doit porter aussi sur les enjeux auxquels nous sommes confrontés à savoir l'accélération des transitions climatiques et écologiques ; la prise en compte des enjeux et défis sociaux ; la réponse aux enjeux de l'équilibre territorial ; la prise en compte des attentes de la jeunesse qui paie un très lourd tribut dans le contexte économique actuel ; et enfin la revitalisation de la démocratie locale et participative.

Dans ce contexte, la Région Bretagne confirme ses projets d'investissements et son engagement vers la recherche de plus de cohésion dans son organisation mais, au regard du divorce entre la représentation politique et les aspirations des populations, nous considérons que la Breizh COP, qui est le fil conducteur des politiques régionales, doit prioriser une réponse à la situation de l'emploi, aux enjeux sociaux avec notamment le renforcement des services publics qui doivent être considérés comme des leviers pour réussir la transition.

Pour la CGT, la réponse ne peut pas être une mise sous tutelle privée de l'ensemble de l'action publique : partout dans le monde où cela a été tenté, cela a échoué !

La CGT partage donc les inquiétudes exprimées dans l'avis du CESER sur la capacité à terme de la Région à réussir le déploiement de ses politiques dans un contexte de dégradation continue de ses dotations et singulièrement dans une situation d'inflation forte qui, in fine, impacte très fortement le budget régional !

Pour la CGT, cela repose la nécessité également d'une réforme fiscale plus juste pour les salariés, qui taxe davantage les revenus du capital que ceux du travail et qui permette aux régions de retrouver une part de recettes dynamiques !

Le travail a un prix et le capital a un coût, cela devient plus prégnant chaque jour pour des millions de femmes et d'hommes dans ce pays ! Les possibilités existent pour redynamiser des secteurs entiers de l'économie et notamment autour des enjeux de réindustrialisation de nos territoires ; cela nécessite que l'Etat prenne ses responsabilités en donnant les moyens aux collectivités territoriales d'accompagner les acteurs porteurs de projets. Cela doit aussi s'accompagner de la prise en compte des besoins énergétiques, de transports mais aussi de logements et des moyens de santé et d'éducation, bref des services publics historiques qui ont contribué à l'essor socio-économique de nos territoires.

Jamais cet enjeu de la réduction des inégalités ne s'est posé de manière aussi forte. La CGT rappelle que la question des moyens pour vivre et la question du pouvoir de subvenir à ses besoins, de la faiblesse des salaires et de la redistribution des richesses, sont des questions reprises dans l'avis du CESER concernant la Breizh COP.

A l'heure où les débats « d'informations continues » versent dans un grand confusionnisme et des amalgames parfois nauséabonds, la CGT rappelle notamment que les cotisations sociales ne sont pas des taxes et encore moins des charges mais du salaire socialisé fondement de la sécurité sociale et donc de notre vivre ensemble : cotiser selon ses

moyens, recevoir selon ses besoins !

Il nous semble utile de rappeler le vote d'une réforme des retraites qui n'a que pour seule ambition de faire travailler les salariés plus longtemps au mépris de l'insertion professionnelle de notre jeunesse et dans laquelle les femmes une fois de plus subissent une réelle dégradation de leur condition d'existence !

Pour la CGT, la résilience de notre société à résister aux crises impose de revoir un modèle tourné vers la seule création de richesse qui d'ailleurs dans sa forme actuelle n'est pas soutenable ; Répondre aux défis sociaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés exigent de réaborder la façon dont se crée la richesse produite et évidemment la

manière dont elle est répartie : la CGT appelle à un débat sur ce sujet !

Comme nous l'évoquions l'an passé, la solidarité n'est pas un aveu de faiblesse bien au contraire elle doit être un pilier de l'action publique. Gageons que le budget 2024 en fasse un atout de la réussite de l'ambition publique régionale !

## Répondre à la crise du logement à travers une action publique concertée et l'invention collective d'un nouveau modèle breton

Intervention de Nadine SAOUTI



Le Conseil régional, à travers sa feuille de route « Habitat », souhaite, selon ses termes, « répondre à la crise du logement à travers une action publique concertée et l'invention collective d'un nouveau modèle breton », en se projetant sur les 50 prochaines années.

L'avis du CESER, très complet, émet un certain nombre de remarques avec lesquelles la CGT est en accord et c'est la raison pour laquelle la CGT votera cet avis.

Il est vrai que la garantie d'un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société.

Il est évident que les Français souffrent de la cherté des logements. Ils sont de plus en plus nombreux à estimer que leurs dépenses de logement sont très importantes.

Les lois de décentralisation ont attribué aux collectivités territoriales un rôle prépondérant dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'habitat mais en réduisant au passage leurs moyens.

Pour la CGT, le droit au logement pour tous doit relever d'une véritable politique nationale.

Or, les orientations prises par l'État ces dernières années semblent essentiellement guidées par des considérations budgétaires. Le logement est un bien vital et les politiques du logement ne peuvent pas s'affranchir de l'humain.

Le 16 novembre dernier à Dunkerque, la Première ministre a expliqué avoir pris une série de mesures pour, selon ses dires, "amortir la crise actuelle" et "soutenir l'accès au logement et accompagner les acteurs".

Pour la CGT, ces mesures sont largement en deçà de la réponse aux be-

soins face au défi de la crise du logement car cela va tendre à l'inégalité entre les territoires alors qu'il faudrait rapprocher les bassins d'emploi des bassins de vie.

Un grand écart existe entre la direction que prennent les politiques publiques du logement et l'aspiration des Français sur de nombreux points essentiels tels que la maison individuelle, sur l'accès à la propriété, sur le logement neuf et la mobilité dans le parc immobilier.

On peut aussi s'interroger sur la tendance des pouvoirs publics à centrer leur action sur les métropoles. Certes, le nombre d'habitants y est le plus élevé mais avec une autre politique d'aménagement du territoire, on pourrait aussi imaginer une répartition plus équilibrée de la population.

Sur le grand défi de la rénovation énergétique, les 1.6 milliards d'euros annoncés pour la rénovation des logements constituent une somme notablement insuffisante au regard des besoins colossaux qui existent dans le pays.

Pour la CGT, l'Etat, avant de s'investir dans l'annonce d'un nouveau projet de loi prévu pour le printemps 2024, incluant ces mesurètes, devrait garantir l'entière application des textes déjà en vigueur.

Citons la loi SRU (pour la Solidarité et Renouvellement Urbain adoptée en 2000) qui prévoit notamment un seuil minimal de 25% de logements sociaux par commune de plus de 15 000 habitants : elle a surtout confirmé le désengagement financier de l'État en attaquant le modèle social de l'habitat au profit du marché privé (lois Barre, Molle, Scellier, Borloo, Pinel, etc.).

Appliquons réellement la loi DALO (sur le droit au logement opposable adoptée en 2007), qui désigne l'État

comme le garant du droit au logement, passant d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Rappelons que, d'une part, les travailleurs et les travailleuses peuvent déposer un recours contre l'État en cas de difficulté d'accès à un logement adapté et décent et que, d'autre part, les demandeurs labellisés DALO doivent être relogés dans les 6 mois par le Préfet.

Quant à la loi LEC (sur l'Égalité et Citoyenneté adoptée en 2017), qui fixe des objectifs clairs et chiffrés en matière d'attribution de logements sociaux, il s'agit d'attribuer les logements sociaux en priorité aux demandeurs labellisés DALO et autres ménages prioritaires (handicap, femmes faisant face à des violences, etc.). Cette loi vise à équilibrer les choses et parle d'égalité des chances en permettant à toutes les catégories de ménages demandeurs d'un logement social d'accéder à tous les secteurs géographiques dans lesquels ce parc est présent, et pas uniquement dans la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Pour la CGT, les organisations syndicales doivent être associées à tous les niveaux de discussions, à l'élaboration des politiques locales de l'habitat, aux études liées et qu'elles participent à la concertation préalable, en particulier lors de nouveaux projets d'implantation industrielle.

Enfin, les mesures annoncées par le gouvernement, loin d'être à la hauteur, devraient être assujetties à des annonces de financement, ce que ne prévoit pas le PLF (projet loi de finances) 2024.

La CGT souligne pour conclure que l'avis du CESER est à mettre en regard de ce constat du hiatus national que nous faisons et qu'il faut encore mieux croiser tous les niveaux de responsabilité pour relever ce défi.

## Action à l'international de la Région Bretagne

### Intervention de Stéphane CREACH



L'avis général concernant la politique régionale en matière de stratégie internationale intègre les changements géopolitiques intervenus depuis la précédente doctrine en la matière de 2019 en soulignant qu'il s'agit d'une stratégie de prolongation. Cette stratégie concerne les différentes coopérations européennes et internationales et également la politique de solidarité internationale.

Mais l'avis précise qu'est intégrée la nouvelle donne européenne, le renforcement des relations celtiques, sur ce point la CGT apporte des commentaires. La CGT apporte aussi une précision critique sur le dernier point de cette stratégie déclinée en 5 domaines d'actions. Le cinquième : « développer la politique Bretonnes et Bretons du Monde avec le soutien à la diaspora » revient aussi malgré le vote -que l'on pourrait qualifier d'alerte- du CESER en décembre 2022. La notion de diaspora est connotée politiquement et pourrait nourrir un esprit de communauté que nous ne souhaitons pas alimenter. Cette prudence tient d'ailleurs à l'utilisation des mots puisque ces derniers ont un sens. « Diaspora » par exemple renvoie certes à la dispersion d'une population mais rapidement -puisque définit par le dictionnaire comme tel- à « une communauté ou une ethnie » - on peut dire à une focale très conservatrice. Il n'est pas certain que le communautarisme fasse partie des fondamentaux républicains et des valeurs d'universalité attachées à celles qui fondent notre démocratie

française. L'exemple de la laïcité pourrait être éclairant du sujet.

En décembre 2022, le CESER exprimait par son vote une certaine réticence sur cette question dénommée « Bretons et Bretonnes du Monde ». Depuis, un mouvement en faveur de l'accroissement des coopérations avec « les Nations Celtes », nous amène à exprimer de nouveau nos points de divergence. Tout d'abord, la notion de « Nations celtiques » dont, si nous comprenons bien, la Bretagne ferait partie alors qu'elle ne l'est pas, pas plus qu'elle est « Nation » tout court ! Dans le cadre d'un forum celtique organisé dans la programmation du Festival Interceltique de Lorient en août dernier, des textes ont été ratifiés précisant divers domaines dont des enjeux coopératifs dans une logique sectorielle d'intérêts communs. C'est parfaitement compréhensible, ce qui l'est moins c'est l'avis du CESER qui précise que les coopérations avec « les nations celtiques » auraient une place centrale, ce que nous ne lisons pas dans le texte du bordereau. Nous voyons par contre dans le texte, la feuille de route « Solidarité » et d'autres enjeux et non des moindres, non évoqués, et plus particulièrement pour que la région Bretagne « *puisse se positionner en réponse à des enjeux politiques liés aux droits humains et à la Paix dans le monde.* »

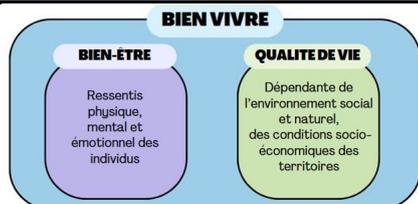
Pour conclure, c'est pour éviter de poursuivre sur des interprétations et ou des intentions ambiguës que la CGT recommande que le Conseil

Régional précise la portée du fondement politique de « nations celtiques », de l'utilisation par le CESER de la même dénomination de fait, qu'il serait dès lors utile qu'un conseil scientifique, académique, historique, ... précise dans un débat à instruire pour éviter ce qui pourrait être interprété comme une certaine valorisation d'une « identité celtique » dont nous avons des doutes sur le contenu. Nous craignons en effet que référence soit faite à un passé celtique idéalisé et romancé alimenté par une utilisation abusive d'une expression devenue politique pour caractériser une certaine histoire et se démarquer au-delà des coopérations simples sur des échanges normaux concernant des thématiques particulières. Si la Bretagne est singulière, c'est certainement par son essence multiple. La CGT invite à une vraie réflexion qui de fait va percuter les questions d'autonomie, de réunification et nous ne savons quoi encore. Le chemin de crête est vraiment de crête. Pour la CGT, ce bordereau n'est pas un bordereau « d'actualisation. »

En l'absence d'un réel éclairage en la matière, le groupe CGT du CESER est de nouveau très réservé, il s'abstiendra eu égard à la portée de nos interrogations mais aussi du fait, dès lors, que la majeure partie de cette action à l'international, qui représente une partie non négligeable de la politique voulue, soit ici trop éclipsée, en témoigne la conclusion de l'avis.

## Bien-être et bien-vivre ensemble, partout en Bretagne

### Intervention de Stéphane CREACH



Cette nouvelle production du CESER complète d'autres qui ont comme point commun l'adoption d'une vraie démarche sincère pour un certain idéal, démocratique et libre, permettant de vivre ensemble, dans la paix

et avec des chances égales pour conquérir. Les notions « ensemble et partout » étaient pour la CGT complémentaires du bien-être et bien-vivre.

Le titre de cette étude en réponse à la saisine du Président du Conseil régional est de ce point de vue évocateur de l'ambition partagée, fruit de ce travail commun. C'est un hasard bien sûr que notre session se déroule dans un calendrier international faisant de l'urgence climatique, à travers la COP 28, une urgence non sous

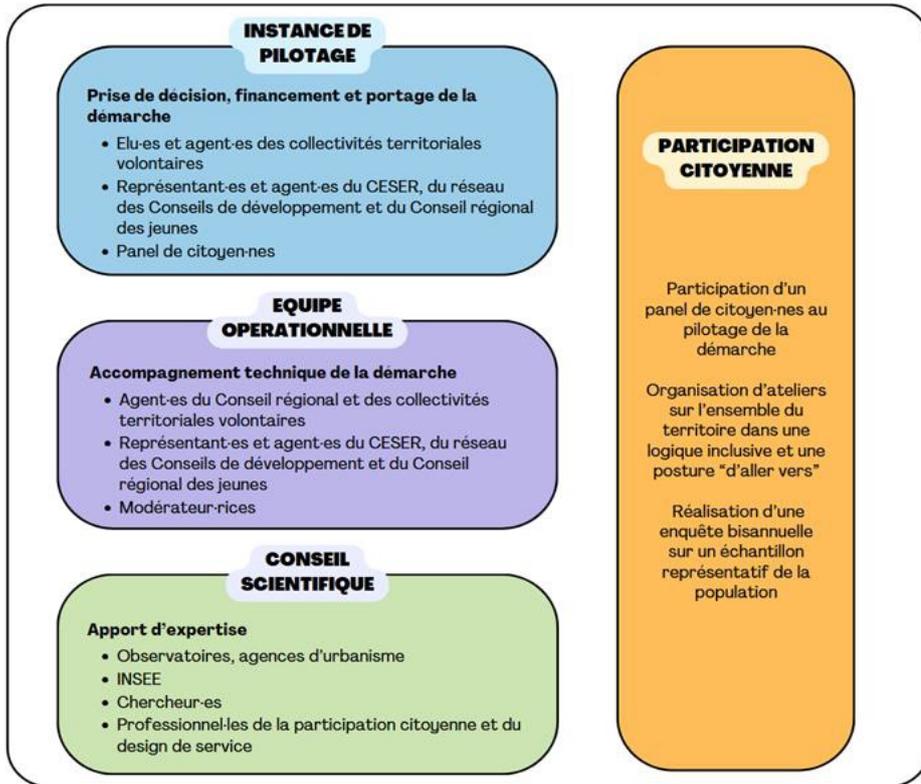
traitable. C'est peut-être « oublié » mais une autre conférence mondiale, celle sur la biodiversité, il y a un an, a fixé des objectifs pour 2030. Si « une » (COP) sur la réponse sociale eut complété cet alignement des plans, nous aurions pu se dire qu'enfin les bases d'un nouvel ordre mondial commençait, mais il faut croire que les tenants du capital peuvent se transformer « en peintres verts » ou « amateurs de reptiles » pourvu que leur essentiel ne change pas.

Pour la CGT, dans le « parler vrai », il faut insister sur les responsabilités qui ne sont pas toutes les mêmes. Celles du système capitaliste porte en lui cet outrage puisque c'est dans son principe d'existence : l'exploitation humaine et de la nature forment une seule et même matrice. Dans beaucoup de débats, il est mis en évidence un espoir envers la jeunesse. Sous-traiter aux générations futures les conséquences de la médiocrité de celle actuelle n'est pas

celle ou celui que l'on croit !

Ainsi, le CESER dit clairement que dans un contexte de transitions, il est plus que jamais nécessaire de changer de paradigme et de s'atteler à de nouvelles mesures. Encore faut-il s'accorder sur ce que l'on souhaite mesurer ? C'est tout l'enjeu développé dans ce travail qui, je l'insiste pour la CGT, ajoute une pièce au puzzle commencé de longue date par notre Conseil mais qui s'est largement peaufiné depuis le début de ce man-

des priorités. Ainsi, l'aggravation des inégalités socio-économiques, qui s'était déjà fortement exprimée lors du mouvement des Gilets Jaunes, sans trouver de réponse, reste bien d'actualité même si dans les priorités planétaires l'urgence climatique est indéniablement à la conjonction d'un choix « pour ou contre » un avenir vivable de la planète bleue. Si le Conseil régional décide de se saisir des propositions du CESER sur ce qu'il estime devoir faire, il disposera à



seulement de la négligence ou de la désinvolture, c'est la préméditation et l'organisation du chaos en toute connaissance de cause et la CGT n'est pas du tout adepte de la position « après-nous le déluge ».

Mesurer autre chose que la richesse financière, monétaire, ou la marchandisation des biens et des personnes, c'est se poser la question qu'il faille justement déterminer la valeur de « cette autre chose ». Pas pour faire joli dans le décor du cinéma du monde, mais pour inverser l'ordre des plans qui passent à l'écran. Et au passage changer le classement « méritoire » des actrices et acteurs dans leur rôle. Le figurant n'est plus

dat qui s'achève. En réponse à de nombreuses crises certainement, mais aussi en anticipation comme le rapport de 2017 qui jetait les bases du changement à opérer certes avec un regard que certaines et certains avaient jugé anthropocentré autour de la réponse à apporter sur la qualité de vie humaine. C'est en partie vrai, l'explication est dans le début de cette intervention.

Vouloir éclairer autrement les politiques publiques, c'est vouloir assurément qu'elles soient capables d'inverser des priorités. L'urgence sociale, c'est une urgence humaine dans celle du vivant pour inverser la mécanique

terme d'un cadre d'observation cohérent dont le CESER a indiqué, dans son travail, les étapes clés ainsi que les contributeurs (que le schéma de la plaquette résume bien). Les outils proposés sont de possibles instruments d'une autre manière d'agir pour changer la direction à prendre pour la réponse aux besoins sociaux et environnementaux.

La CGT ne peut qu'encourager à oser vouloir changer les cadres de pensée et réellement faire de la culture du débat, non biaisé, un apprentissage à vivre mieux par la transformation des politiques publiques au service du bien commun.

## Feuille de route transport maritime propulsé par le vent

### Intervention de Stéphane CREACH



Cette feuille de route du transport maritime par le vent s'inscrit pleinement

dans la stratégie régionale en faveur du transport maritime en agissant de concert sur l'optimisation de plusieurs

leviers catégorisés dans le triple défi de l'efficacité énergétique, le changement d'énergie et la sobriété.

En convoquant, ambition et transitions structurelles face aux défis du climat et de l'écologie, l'objectif est double : contribuer de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du transport en Bretagne, et faire de la propulsion par le vent une nouvelle filière de l'économie bleue, créatrice d'emplois en Bretagne.

Comme le souligne la feuille de route et l'avis du CESER, le potentiel est réel, les atouts aussi, le vivier de compétences ne l'est pas moins tout comme le réseau d'infrastructures portuaires. Un réel mécano qu'il faut faire vivre.

Les objectifs sont définis, comme les résultats attendus qui sont mis à jour avec une volonté de moyens associés pour une ambition qu'il conviendra de décupler.

Il y a de nombreux débouchés possibles comme le souligne le CESER.

Breizh Cop, SRADDET, SRTES sont

de bons points d'ancrage pour faire de ce modèle un possible prototype d'un marché multifonctionnel et animé par des convergences au service du Développement Durable.

Les atouts de la Bretagne résident dans une logique de la complémentarité des usages et pratiques dans une vision panoramique d'une belle opportunité multi dimensionnelle, dont, aussi, les bases intra territoriales, pour :

D'une part :

- Structurer un réseau de cabotage tenant compte des problématiques de report modal, de multimodalité, de foncier et de logistique, et répondant aux besoins sociaux.

Et d'autre part :

- Positionner, comme l'indique le CESER, au carrefour des politiques publiques, la propulsion vélique peut être, au-delà du symbole, une sorte de laboratoire du développement du-

table et des transformations qui animent la Bretagne, véritable preuve que les dimensions sociales, environnementales et économiques peuvent être conciliées au service d'un projet de territoire, loin des clivages, des conflits d'usage et des intérêts privés.

Pour la CGT, nous sommes ainsi bien là sur un mode qui inspire et correspond aux enjeux en s'appuyant sur une volonté de localisation des activités pour une plus-value des 3 piliers du Développement Durable. Cela correspond bien à l'état d'esprit de la CGT de mener le travail comme une véritable valeur de ce qui doit se faire de bien.

Il sera absolument indispensable de mettre le monde du travail dans son ensemble dans ce défi réalisable.

L'avis du CESER doit permettre de faire ce relais de l'ambition décrite, la rendre visible et concrète, pour et en Bretagne, comme en dehors de celle-ci, en France et à l'international.

## Volet mobilités du CPER

### Intervention de Stéphane CREACH



La CGT ne reviendra pas sur les péripiéties concernant le traitement de ce volet mobilités du CPER, mais comme l'indique l'avis du CESER, cet inédit contraire à la loi ne peut pas tomber dans les oubliettes pour la simple et bonne raison qu'une fois c'est une fois de trop.

Plus que jamais, ce volet mobilités a fortement inspiré la presse écrite régionale plus particulièrement et il valait mieux être lectrice ou lecteur de cette dernière que rapporteur général aux schémas ou rapporteur du sujet à la commission ATM chargée du dossier. On pourrait ne pas en parler et faire comme si ce n'est qu'un épisode malheureux mais ce serait prendre les intéressés comme les services du CESER pour des personnes peu concernées ce qui est exactement l'inverse, espérons que ce n'était pas là le but des services de l'Etat comme de la Région.

L'avis du CESER reporté ce jour n'est pas un avis d'une contribution isolée, nous rappelons que le vœu du CESER sur le même sujet a été adopté à l'unanimité par notre même assemblée.

Pour la CGT, il faut certainement, non pas hiérarchiser les priorités, mais il nous semble important que nous nous obligations en vue de la prochaine mandature à inscrire sur nos propres travaux à venir quelques points pour des

réponses ou des initiatives. Ainsi :

1. Sur le volet ferroviaire, l'essentiel des financements annoncés par l'Etat est principalement fléché vers des études inhérentes au SERM et au projet Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL), alors même que le besoin de financement de travaux de rénovation et de modernisation de lignes ferroviaires du maillage régional nécessiterait des engagements fermes pour des réalisations à court terme.
2. De nombreux territoires soutiennent le retour du transport ferroviaire pour répondre notamment aux enjeux de désenclavement, aspect totalement éludé dans la prochaine contractualisation. Ces dernières années, les travaux de remise à niveau des lignes ferroviaires ont nécessité un effort financier important reposant principalement sur la contribution financière des collectivités locales, et en premier lieu de la région.
3. Qu'une part importante de la contractualisation est toujours dédiée au financement de travaux concernant le volet routier ce qui, compte tenu des enjeux de transitions notamment, apparaît comme une réelle contradiction, même si « l'anniversaire des bonnets

rouges » repris encore par la presse oublie totalement que 10 ans plus tard c'est toujours le camion qui gagne puisque le vrai prix de ce transport est un mensonge organisé !

4. Le succès des transports collectifs et du TER en Bretagne est bien à mettre à l'actif des efforts consentis par la Région désormais cheffe de file sur les questions de mobilités. La décarbonation des mobilités ne sera possible qu'avec une offre renforcée de transports collectifs et que le « new Deal » ferroviaire n'est pas en lecture aujourd'hui.
5. Concernant le report du transport aérien vers le transport ferroviaire, entre autres pour les voyages de loisirs, le CESER a produit une étude qui ne demande qu'à poursuivre sa valorisation.
6. Les mobilités du quotidien pèsent de plus en plus lourdement dans le budget des habitants. De fait, à l'enjeu de désenclavement, s'ajoute le besoin de rouvrir des lignes fines du territoire, notamment pour les trajets domicile-travail qui, à l'heure actuelle, se font à plus de 80% en voiture. Non seulement l'utilisation de la voiture pèse dans le budget des ménages, mais la réduction de l'utilisation de celle-ci mettrait la Bretagne à l'avant-garde des ré-

gions à faibles émissions de CO2.

7. L'enjeu social est, par conséquent, aussi un point que le CESER souhaite soulever pour une offre de transports collectifs de qualité, accessible pour toutes et tous, en tout point du territoire breton. Ceci est incontournable et participe à un développement équilibré et solidaire du territoire.
8. D'autre part, sur le volet portuaire : ce qui est vrai pour le transport de voyageurs l'est aussi pour le transport de marchandises, « un plan fret breton » très ambitieux doit voir le jour ! Ce plan devra être un modèle dans la connexion « du fer à la mer », ce que pourrait permettre le RTE-T. Il faut aussi maintenant inscrire dans nos tablettes la question du vélisque sur ce segment.
9. L'aménagement du territoire appelle à la mise en œuvre d'une transition écologique et énergétique réaffirmée à l'échelle régionale au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développe-

ment Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), de la BreizhCOP et des travaux du Haut conseil breton pour le climat.

10. Mais sans accompagnement financier de l'État, l'engagement dont on fait preuve les collectivités de Bretagne pour le développement d'une offre de transports collectifs ne pourra pas suffire à garantir l'inscription de la Bretagne dans une trajectoire compatible avec les scénarios de limitation de la hausse des températures retenus notamment lors de la COP21. La modernisation des infrastructures portuaires, ferroviaires et le renforcement de l'offre de transports collectifs apparaissent indispensables pour garantir un égal accès aux réseaux, augmenter nettement le report modal et favoriser l'évolution des pratiques de mobilités. Le CESER rappelle qu'en l'absence de ressources fiscales propres, les collectivités bretonnes et singulièrement la Région ne pourront, seules, répondre à ces enjeux de transition.

Pour le CESER, cela nécessite une solidarité nationale et un engagement financier de l'État, en gage d'accompagnement des politiques régionales visant à décarboner les mobilités en Bretagne.

11. De nouveau, comme le CESER, la CGT réaffirme que la question des mobilités relève pleinement de l'intérêt général. Face aux enjeux climatiques mais aussi sociaux et économiques, la définition des services collectifs en Bretagne doit associer l'ensemble des acteurs concernés, à savoir, élus, usagers, professionnels du secteur, société civile, population.

Pour conclure, la CGT demande que ce qui s'est exprimé au CESER puisse conduire à imaginer de nouveaux moyens de mettre en adéquation ces sujets en 2024 par ce même CESER, c'est à dire :

**Entendre les attentes, aller à la rencontre et rencontrer tous les publics.**



**Vous pouvez accéder :**

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

**À partir du site du Ceser Bretagne :** [www.ceser.bretagne.bzh](http://www.ceser.bretagne.bzh) puis Avis

**À partir du site du Comité régional CGT. :** [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr) puis CESER puis Les avis du CESER



**La Mutuelle Familiale assume son rôle de militante du progrès social et des solidarités depuis plus de 85 ans !**

Contre les logiques de marché, nous restons une mutuelle de proximité, qui défend une vision progressiste, démocratique et humaniste de la protection sociale.

**Plus qu'une mutuelle santé, une complémentaire de vie® !**

Nous vous accompagnons tout au long de votre vie grâce à une gamme élargie de prestations en santé et prévoyance ainsi que de nombreux services. Pour que chacun ait les moyens d'agir, nous investissons en prévention et promotion de la santé, notamment avec notre Fondation Santé Environnement, qui soutient la recherche médicale et la prise de conscience collective.

**Demandez  
votre devis :**

[mutuelle-familiale.fr](https://www.mutuelle-familiale.fr)

09 71 10 15 15

Nous suivre :

